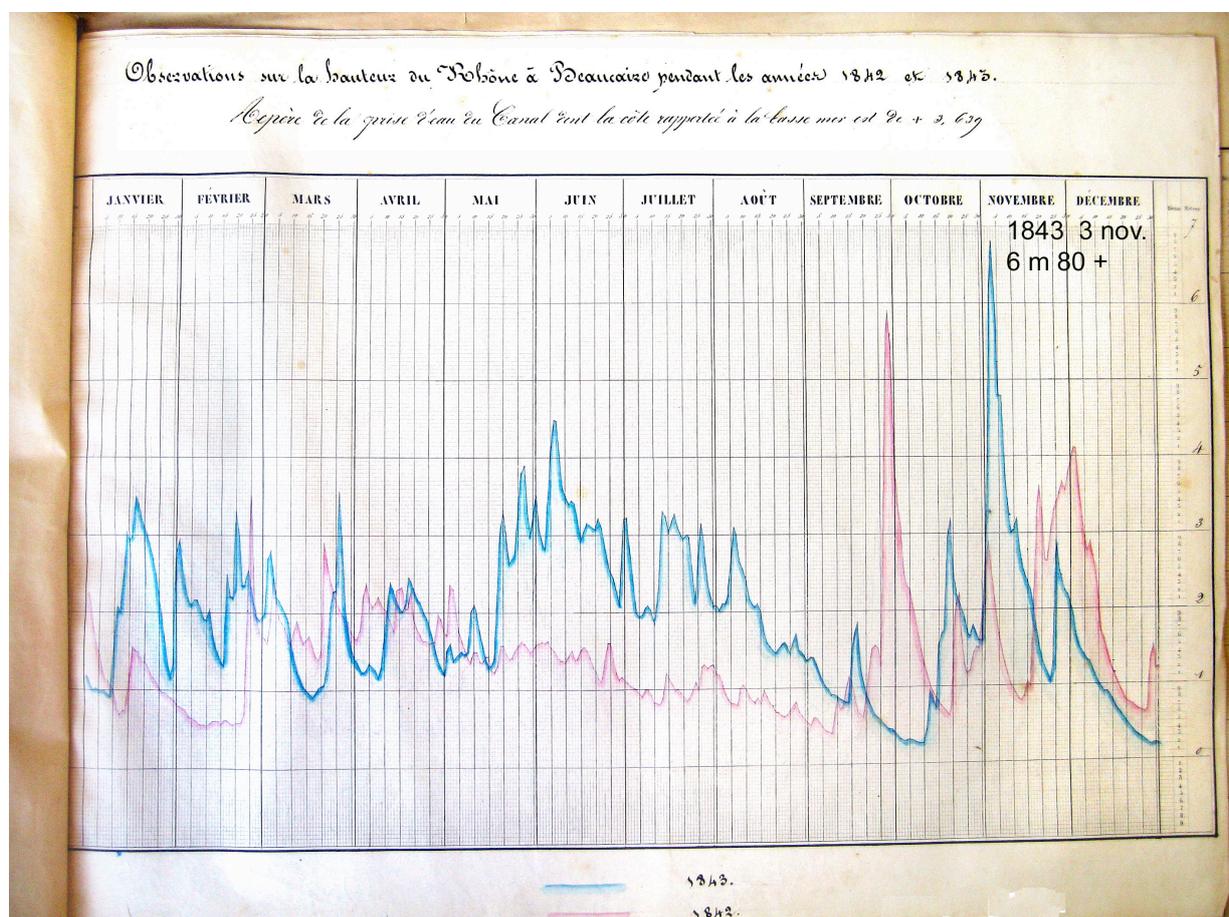


AD Hérault, 5 F 1348, Canal de Beaucaire à Aigues-Mortes. Hauteurs du Rhône à Beaucaire.
 Courbe rouge : 1^{ère} année citée. Courbe bleue : 2^e année citée.



● Septembre 1842 :

Le Mémorial d'Aix, 2 octobre 1842

"Une commission chargée de la vérification des pertes dans la commune de Lambesc, occasionnées par l'orage du 26 septembre, vient d'être nommée par M. le sous-préfet d'Aix. Elle se compose de MM. les maires des communes circonvoisines.

Des dommages considérables ont eu également lieu dans les communes de Saint-Cannat, Pélissanne, La Barben et Rognes.

On nous écrit d'Arles à la date du 30 septembre 1842 :

Le territoire d'Arles vient encore d'être visité par le Rhône qui a eu, ces jours-ci, une crue extraordinaire par le concours simultané des eaux de la Durance et de la Saône.

Des travaux en perrés récemment exécutés aux brèches des chaussées du mas de la Ville ont été emportés et les eaux du fleuve se frayant une issue par une brèche de plus de 20 mètres, ont fait irruption dans le bas Plan du Bourg et remonté jusqu'au pont de Crau dans les canaux de l'association des Vidanges qui ont fonctionné ainsi en sens inverse de leur destination.

La crue est actuellement en diminution. Le 28 septembre au soir, le rhônomètre placé au pont d'Arles marquait 4 mètres 60 centimètres. Le 29, jeudi soir, 4 mètres 18 centimètres. Et

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

aujourd'hui 30, à 9 heures du matin, 3 mètres 50 centimètres. Il est urgent de profiter de cette diminution des eaux du fleuve pour réparer le plus promptement possible la brèche de la chaussée du mas de la Ville, qui met en danger un grand territoire sur la rive gauche du grand Rhône, le canal d'Arles à Bouc et œuvre du dessèchement des marais d'Arles".

BM Arles, ms 235 (L. Mège), p. 79

30 septembre :

"Le Rhône, ainsi qu'on peut le voir par le tableau ci-après, s'est élevé à une très grande hauteur ; encore quelques centimètres et nous étions plongés dans le fléau de 1840 et 1841. Une darbonière s'est déclarée au Mas de Vallier, dans la journée d'avant hier 28, et de prompts secours ont raffermi la chaussée en cette partie. Le même jour, la chaussée a été emportée au Mas de Laville [la Ville], sur une longueur de 15 à 20 mètres. Les bas quartiers de la ville, une partie du quai ont été inondés. Aujourd'hui, les eaux se retirent et le Rhône baisse considérablement".

Hauteurs des eaux prises au rhénomètre :

27 septembre au matin	4 mètres 10 centimètres
28 au matin	4 mètres 30 centimètres
28 au soir	4 mètres 45 centimètres
29 au matin	4 mètres 30 centimètres
29 au soir	4 mètres
30 au matin	3 mètres 50 centimètres

(Extrait, par Mège, de l'*Album arlésien*)

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

27 septembre 1842 : la Durance atteint 4,55 mètres à Mirabeau. Crue couplée avec celle du Rhône.

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues du Rhône, 1226-1856, 1857.

28 septembre 1842, 5 heures du soir : le Rhône atteint 5,60 m à l'échelle d'Avignon.

28 septembre 1842 : le Rhône atteint 5,90 m à l'échelle de Beaucaire et 4,30 m à l'échelle d'Arles.

Cette crue ne dura qu'un jour seulement au-dessus de 5,50 m à Avignon et à Beaucaire.

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

27 septembre 1842 : Le Rhône atteint la cote de 3,85 m à l'échelle d'Arles.

28 septembre : 4,30 m.

29 septembre : 4,15 m.

30 septembre : 3,40 m.

27 septembre 1842 : Le Rhône atteint la cote de 5,12 m à l'échelle de Beaucaire.

28 septembre : 5,90 m.

29 septembre : 5,43 m.

30 septembre : 3,85 m.

AC Arles, Délibérations de la Commission Centrale des Associations territoriales d'Arles et Notre-Dame-de-la-Mer du 27 septembre au 3 octobre 1842, cahier n°31, fol. 47v° et suivants.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Permanence du 27 septembre 1842 :

5 heures du soir : A la suite d'un violent orage, les eaux du Rhône s'étant élevées à 4 mètres 10 centimètres, la Commission Centrale a cru devoir aviser aux mesures de sûreté propres à mettre le territoire à l'abri de l'invasion des eaux.

En conséquence, des circulaires ont été sur le champ expédiées à tous les syndics et propriétaires à l'effet d'envoyer des surveillants sur leurs chaussées respectives.

11 heures du soir : La crue continue.

Permanence du 28 septembre 1842 :

5 heures du matin : Le Rhônomètre marque 4 m 30.

10 heures du matin : On reçoit la nouvelle qu'une brèche s'est manifestée au mas de Laville dans les perrés neufs de la chaussée. Elle a 12 m d'ouverture qui paraissent devoir se porter à 25 ou 20. La Commission Centrale écrit à l'instant à M. Poulle¹, pour le prier de prendre les moyens propres à fermer cette brèche ; elle s'établit immédiatement en permanence, pour donner les ordres nécessaires à l'effet de porter des secours aux endroits où ils seraient réclamés.

Midi : Les eaux continuent d'augmenter. Elles sont à 4 m 55.

9 heures du soir : Une personne arrivée de Mollégès informe la Commission Centrale qu'on travaille à empêcher que la brèche ne s'élargisse au moyen d'arbres entiers et de fortes pièces de bois.

4 heures du soir [sic] : Une lettre de M. le maire de Tarascon, communiquée par M. le sous-préfet à la Commission Centrale, apprend que la nouvelle chaussée de Tarascon résiste à la crue, que les eaux avaient commencé à pénétrer du côté des casernes mais qu'on était venu à bout de s'en garantir en distribuant des pèles (sic) aux militaires qui se sont mis immédiatement à l'ouvrage. Il exprime des craintes pour la ville si le fleuve croît encore de 40 centimètres. L'échelle de Tarascon marquait 5 m 90.

5 heures du soir : La crue continue. Les eaux sont à 4 m 60. M. Poulle, en réponse à la lettre de la Commission Centrale qui lui annonçait le sinistre du Mas de Laville, rend compte des moyens qu'il a employés pour arrêter l'élargissement de la brèche ; il pense que toute tentative pour arrêter le déversement des eaux ne tendrait qu'à en faire déverser un plus grand volume.

6 heures du soir : Des avis reçus de Lauricet apprennent que des infiltrations ont lieu à la chaussée nouvellement réparée et l'absence totale de surveillants. La Commission Centrale écrit immédiatement à M. l'ingénieur Poulle pour le prier d'envoyer un de ses agents à l'effet de prévenir une rupture. Elle fait aussitôt partir des travailleurs pour ce point. M. Desolliers, un de ses membres, s'y rend.

10 heures du soir : La crue se maintient.

Permanence du 29 septembre 1842 :

5 heures du matin : On remarque une diminution de vingt centimètres.

9 heures du matin : On reçoit une lettre de M. Desolliers qui, à minuit, se trouvait sur l'ancienne brèche de Lauricet. Cette lettre donne les nouvelles les plus rassurantes. Celles que l'on reçoit des Saintes-Maries le sont également.

10 heures du matin : Sur la demande de plusieurs propriétaires de marais, la Commission Centrale prie par lettre M. Poulle, d'ouvrir sur le canal d'Arles toutes les issues qui peuvent faciliter l'écoulement des eaux, ce à quoi M. Poulle répond qu'il a déjà donné des ordres dans ce sens.

¹ Poulle était conducteur faisant office d'ingénieur. Sa carrière se déroula entre Arles et la Camargue et il est dit, en 1842, "chargé du service du Rhône".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Midi : La diminution quoique lente continue.

9 heures du soir : L'Inspecteur des chaussées, de retour de la mission qui lui avait été donnée par la Commission d'aller visiter la brèche, rapporte que les pièces de bois et branchages qu'on avait placés pour arrêter l'élargissement de la brèche ont été emportés par la violence des eaux et que la brèche a été un peu agrandie.

10 heures du soir : Le Rhônomètre marque 4 m 20.

Permanence du 30 septembre 1842 :

6 heures du matin : La diminution qui a eu lieu pendant la nuit a été assez forte. Les eaux sont à 3 m 50. Les eaux d'inondation ont remonté jusques au pont de Crau. Elles s'étendent vers le Nord.

10 heures du matin : La Commission Centrale, réunie pour s'occuper des moyens d'accélérer la fermeture de la brèche, a été d'avis de se rendre aujourd'hui à 2 heures chez M. l'ingénieur Poulle. Après l'exposé de la Commission, M. l'ingénieur a fait observer :

1° Qu'il était impossible de travailler dans le moment actuel et tant que les eaux couvriront le terrain.

2° Qu'aussitôt que l'état du Rhône le permettra, il s'occupera activement de la fermeture.

3° Que déjà un marché pour extraire les pierres est sur le point d'être passé et que tout va se préparer pour pousser la fermeture aussi rapidement que possible.

4° Quant à l'aqueduc de Montcalde, qu'il était construit de manière à s'opposer efficacement à l'entrée des eaux venant des marais, mais nullement pour s'opposer à l'entrée dans les marais des eaux venant du canal ; qu'il ne voulait le faire fonctionner en sens inverse de la résistance, on risquerait de le faire crouler, et d'ailleurs si on pouvait le fermer et empêcher les marais d'être inondés par le Rhône, les dits marais seraient inondés par les eaux du Vigueirat et de la Vidange qui ne pourraient plus entrer dans le canal de navigation.

3 heures du soir : Le Rhônomètre marquant 3 m 25 et les dangers de nouveaux sinistres n'existant plus, néanmoins la Commission Centrale, eu égard à la brèche non encore fermée du mas de Laville, a été d'avis de continuer la permanence qu'elle avait établie pour aviser aux mesures de conservation que commandait la circonstance.

Permanence du 1^{er} octobre 1842 :

Les eaux qui étaient descendues à 2 m 95 dans la matinée ont remonté le soir à 3 m 10.

La Commission Centrale écrit à M. Le sous-préfet, pour le prier de donner ordre à M. l'ingénieur chargé du Service du Rhône de procéder immédiatement à la fermeture de la bèche du mas de Laville.

Permanence du 2 octobre 1842 :

6 heures du matin : Le Rhônomètre marque 2 m 90.

11 heures du matin : Présents MM. Estrangin président, Cartier avocat, de Bouchaud, Bastyer [?], Eugène Desolliers, Bourdelon aîné.

M. le président communique à l'assemblée la lettre de M. le préfet du 1^{er} du courant au sujet des inondations du Rhône et des mesures à prendre en se concertant avec l'ingénieur chargé du Service du Rhône. Il annonce qu'il vient de se transporter de nouveau et immédiatement après la réception de cette lettre avec le sous-préfet d'Arles et Cartier, membre de la Commission centrale et maire de Tarascon, auprès de M. l'Ingénieur en chef, pour le presser de procéder immédiatement et sans délai la fermeture de la brèche du mas de Laville.

Ce fonctionnaire leur a donné communication d'une lettre de M. le préfet en date du 1^{er} octobre qui le charge par urgence de prendre toutes les mesures pour arriver à la fermeture de la brèche du mas de Laville.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

En leur présence, M. l'ingénieur s'est occupé des moyens de se procurer sur le champ des bateaux chargés de pierres pour servir à la fermeture de la brèche et il en fixe le prix avec deux fournisseurs qui cependant, n'ont pu lui promettre pour la journée de demain que deux bateaux seulement. Il a annoncé l'intention de chercher sur le champ les moyens de s'en procurer un plus grand nombre, si faire se peut et de les faire descendre sans le moindre retard sur la chaussée du mas de Laville pour être employés à la fermeture de la brèche. M. le sous-préfet a offert à M. l'ingénieur son concours pour faire, si besoin est, des réquisitions aux propriétaires de charrettes nécessaires pour le transport des pierres.

De son côté, M. l'ingénieur en chef a recommandé à la Commission Centrale de continuer comme elle l'a déjà fait, de veiller à ce que lors de la moindre crue du Rhône et aussitôt que les eaux couvrent les ségonaux, sans attendre plus longtemps, les associations et les propriétaires aient des surveillants sur toute la ligne des chaussées.

Des rapports parvenus depuis la dernière crue annoncent que la ligne des chaussées du petit Rhône et surtout en dessous de Lauricet, les chaussées paraissent avoir une hauteur insuffisante et sont en général en mauvais état et qu'il y a lieu à signaler aux intéressés de les mettre en meilleur état.

M. Cartier déclare à la Commission centrale que les chaussées nouvellement établies dans le territoire de Tarascon n'ont pas eu à souffrir pendant la période de cette crue et que de ce côté le territoire est protégé et n'est pas en danger.

La lettre du 1^{er} octobre 1842 de M. l'ingénieur en chef du Service du Rhône à M. le sous-préfet du 3^e arrondissement et transmise par ce fonctionnaire à la Commission Centrale est ainsi conçue :

Arles 1^{er} octobre 1842
L'Ingénieur en chef du Service du Rhône
A M. le sous-préfet du 3^e arrondissement

J'ai l'honneur de vous reporter ci-joint la lettre de ce jour que vous m'avez communiquée et par laquelle M. le Président de la Commission Centrale des Associations territoriales d'Arles &c, demande que la fermeture de la brèche du mas de Laville s'opère immédiatement.

Jusqu'à ce moment, l'état des eaux du fleuve dérivées par la brèche n'a pas permis de procéder à la fermeture dont il s'agit. Je m'empresserai de faire mettre la main à ce travail important aussitôt que je le jugerai opportun. En attendant, j'ai donné des ordres pour préparer des barques, des matériaux et tout ce qui est nécessaire pour arriver au but où nous tendons tous, d'arrêter l'inondation, dans le plus bref délai.

Veillez &c.

Signé : POULLE

Cette lettre donne l'assurance que M. l'ingénieur en chef mettra la main à ce travail pour arrêter l'inondation. C'est le but des démarches de la Commission Centrale auprès de lui, et ces démarches, elle les continuera journellement jusqu'à ce que cette fermeture soit réalisée.

La Commission Centrale adresse à toutes les associations de chaussées et aux propriétaires de chaussées une circulaire pour les inviter à faire sans délai les dégradations que la crue aura fait aux chaussées.

Permanence du 3 octobre 1842 :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



La Commission Centrale signale à MM. les syndics de la chaussée de Trébon une réparation à exécuter à leur chaussée dans la partie entre le mas de Parade et les domaines voisins en amont et en aval.

Le même jour, elle écrit à M. le sous-préfet, relativement aux barrages construits dans les canaux du dessèchement par l'entrepreneur des travaux du Pont de Crau, et touchant les matériaux déposés sur le Pont de Crau qui obstruent le débouché des arcades et pourraient occasionner sa chute en cas d'inondation.

Le 5, la Commission Centrale étant informée par l'Inspecteur des chaussées que les travaux de fermeture du mas de Laville sont assez avancés pour que cette brèche ne déverse plus sur le territoire, a été d'avis de clore la séance de permanence, et se sont soussignés MM. les membres présents.

A Arles, le 5 octobre 1842

J.J. ESTRANGIN

Eug^c DESOLLIERS

De BOUCHAUD B...

BOURDELON aîné

ADBR, 5 S 5/6, Plan de la Vallée du Rhône (Partie comprise entre Comps et Boulbon d'une part, et le Grand Castellet d'autre part). Grande carte pliée.

A Tarascon : en haut, la brèche datée de 1842 et en bas, celle dite du fer à cheval de 1856, près du chemin de Barrallier, de 200 m de large, avec une fosse profonde, décrite encore en eau.



• Décembre 1842 :

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

30 novembre 1842 : Le Rhône atteint la cote de 3,85 m à l'échelle d'Arles.

1^{er} décembre : 3,70 m.

2 décembre : 3,64 m.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

30 novembre 1842 : Le Rhône atteint la cote de 3,96 m à l'échelle de Beaucaire.

1^{er} décembre : 4,12 m.

2 décembre : 4,10 m.

AD Rhône, S 1507, Relevé des crues de débordement observées aux échelles rhénométriques de 1816 à 1861, destiné à l'inspecteur des Ponts et Chaussées, Belin, Lyon.

1^{er} décembre 1842 : Le Rhône atteint la cote de 4,50 m à l'échelle d'Avignon.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur